

Les Pêchs du Vers

La lettre



*A l'occasion de la nouvelle année,
Le Conseil municipal a le plaisir de
vous convier à la présentation des
vœux qui aura lieu le*

Samedi 21 janvier 2023 à 15h30

*A la Salle des fêtes
de Saint-Martin-de-Vers*

*A l'issu de cet échange,
la traditionnelle galette sera offerte
par le Comité des fêtes
de Saint-Martin-de-Vers*



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une année difficile s'achève avec son lot de souffrances. Après une crise sanitaire toujours d'actualité qui dure depuis deux longues années, la guerre gronde aux portes de l'Europe. C'est dans ce contexte que je veux cependant vous adresser, au nom de tout le Conseil municipal tous nos vœux pour l'année qui commence. Que la convivialité et la solidarité continuent à guider nos actions quotidiennes. Santé et sérénité à tous.

Une attention toute particulière pour ceux qui nous ont quittés aux cours des derniers mois :

- Emilien DAJEAN décédé le 6 Mai 2022 à l'âge de 87 ans
- Bernard CONTÉ-ALIBERT décédé le 25 Mai 2022 à l'âge de 60 ans
- Julia DARDENNES, veuve CONDUCHÉ, décédée le 25 Juin 2022 à l'âge de 90 ans
- René LABORIE décédé le 6 Juillet 2022 à l'âge de 87 ans
- Moïse SOULIGNAC décédé le 11 novembre 2022 à l'âge de 91 ans

Nous pensons très chaleureusement à eux et à tous leurs proches.

Une pensée également pour ceux d'entre nous qui sont malades.

Quelques mots pour résumer la vie municipale de l'année écoulée, les réalisations en cours et les projets.

- L'étude de l'adressage arrive à son terme. Les devis des panneaux et de mise en place sont validés. L'installation se concrétisera dans les prochains mois.

- La mise en place d'un défibrillateur à l'école est en cours. Cet équipement est désormais obligatoire dans les établissements tels que les écoles et la résidence BARBIE. Nous avons envisagé dans un premier temps une installation sur ces deux sites, tout comme à l'ancienne mairie de Saint-Martin et à l'église de Fages. La prudence budgétaire nous impose de commencer par l'installation obligatoire à l'école. La résidence BARBIE, pour l'instant sans repreneur, verra cet équipement mis en place en fonction du type d'activité qui y sera développé. L'association Les Petits Frères des Pauvres a mis un terme au contrat de location le 31 Décembre dernier. Nous travaillons ardemment à trouver un repreneur dans les meilleurs délais. Des travaux de remise en état (peinture des menuiseries extérieures notamment) sont nécessaires.

- Au cours de cette année, chaque cimetière s'est vu doter d'un espace jardin du souvenir permettant la dispersion de cendre.

- La grange associative de Saint-Cernin voit les travaux bien avancés. Un toilette ouvert au public au rez-de-chaussée et un espace dédié aux associations à l'étage permettra de consolider le tissu associatif. Un véritable espace dédié à toutes les initiatives : bar associatif, ateliers créatifs, rencontres diverses, joueurs de cartes, de rampeau, de Scrabble, jeunes et moins jeunes y seront les bienvenus. Associé à l'école, au marché, aux activités actuelles existantes (chorale, danse, couture, école de musique), cet espace est destiné à conforter le lien social et ainsi l'attractivité de notre commune.

Le hangar en bois, baptisé Halle, restera un local technique pour la mairie, permettant d'entreposer la voiture et la remorque. Mais sa rénovation permettra également d'accueillir, à l'occasion des manifestations associatives.

- Des études sont en cours concernant les améliorations en termes d'isolation et d'économie d'énergie sur le bâtiment communal de Saint-Martin. Nous avons passé convention avec la structure LOT TERRITOIRES ENERGIE pour évaluer les travaux à mener afin de rendre le logement plus sobre.

Nous avons envisagé de dédier l'étage de l'ancienne mairie à l'accueil des enfants le mercredi dans le cadre du Centre de Loisirs Associé à l'École. Ce projet demande un chiffrage des travaux à réaliser. La convention passée nous aidera à mesurer la faisabilité de ce projet ou d'envisager un autre usage.

- La toiture du toit de l'église de Saint-Martin nécessite un démoussage et une réfection de la partie basse donnant sur le cimetière. A noter avec regret le vol d'objets sacrés l'été dernier, en même temps que certaines autres églises du secteur.

- Des petits travaux sont également nécessaires sur l'église de Saint-Cernin. Réfection de la porte principale, le meuble et la porte de la sacristie. Les solins autour du clocher généraient des fuites et ont été refaits par l'entreprise VINCENT de Caniac du Causse.

- L'entretien des cloches sur les deux édifices demande des interventions très régulières pour un coût non négligeable. La vétusté et la fréquence des orages sont autant de causes de nombreuses pannes.

- Cette année verra la concrétisation de travaux importants sur la traversée du bourg de Saint-Cernin. Dans un souci d'économie, le projet a été revisité pour en atténuer le coût. De plus de 500.000,00€ prévu initialement, financés à hauteur de 50% par l'état, la région et le département, nous avons déjà diminué l'enveloppe prévue de 100.000,00€, réduisant ainsi le reste à charge pour notre collectivité.

Autant de travaux, autant de projets, associés à la gestion quotidienne, mobilisent chaque membre du Conseil municipal.

Je voudrais souligner la grande disponibilité de l'équipe qui m'entoure : Patrice, Sylvain, Julien et Jacky, en tant qu'adjoints sont à la mairie avec moi toutes les semaines. Ils assurent la gestion et le suivi des travaux, participent aux diverses réunions de chantier, me représentant dans différentes instances. Chaque conseiller est mobilisé également. Les réunions du conseil municipal, de l'intercommunalité, des différentes commissions, sont suivies avec assiduité. Merci à tous.

Une mention particulière pour notre secrétaire de mairie dont l'implication ne faiblit pas et sans qui rien ne serait possible.

Merci aux agents qui œuvrent à l'école. Six personnes au total qui travaillent tous les jours à accueillir, dans les meilleures conditions possibles, 66 enfants du territoire (dont 18 de notre commune).

Merci à notre cantonnier.

L'augmentation du coût de la vie, des charges énergétiques, de la masse salariale, de la construction, conjuguée aux faibles marges de manœuvre sur les recettes, nous obligent à toujours plus de vigilance sur notre gestion budgétaire.

Afin d'appréhender de façon plus lucide l'avenir, nous travaillons avec le conseiller aux collectivités de la Direction Générale des Finances Publiques. Un regard porté sur les trois années à venir, à partir des taux d'inflation actuels, de l'évolution des charges courantes, de l'évolution des coûts salariaux, de l'arrêt des contrats aidés, nous obligent à des choix.

La capacité d'autofinancement nette des collectivités tend à diminuer très fortement. Notre commune n'échappe pas à cette tendance. Nous devons rester prudents sur le dimensionnement de nos projets. Le conseil est tout entier mobilisé sur cette question.

L'impôt ne peut pas être la seule alternative. Je rappelle que la municipalité n'a pas bougé les taux depuis notre passage en commune nouvelle. Les hausses constatées sont mécaniques (augmentation annuelle des bases) sans intervention de la commune. Nous travaillons au prochain budget qui devra prendre en compte les difficultés évoquées.

Les réalités budgétaires n'épargnent pas notre intercommunalité qui voit les difficultés s'accumuler. Les élus des dix-sept communes qui la composent œuvrent avec l'ensemble des agents à trouver des solutions. Le devenir des services proposés à la population nous appartient et nous devons prendre des décisions courageuses dans les toutes prochaines années afin d'en assurer la pérennité.

Dans un contexte difficile, Les Pechs du Vers sait faire preuve, tous les jours, de son dynamisme. Nous sommes aujourd'hui dans les quatre premières communes de notre intercommunalité en termes de population. Les services développés autour de l'école, du centre de loisirs, de la cantine scolaire, les nombreuses associations, le marché hebdomadaire en font un vrai lieu de vie sociale.

Aidé par la Caf, nous réfléchissons à consolider ce véritable projet de mandat : faire de nos villages un lieu d'accueil où le vivre au quotidien est au cœur de nos préoccupations.

Notre démographie se consolide : nous étions 310 habitants en 2016. Aujourd'hui 322. Un nouveau recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février. Je vous invite à réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur, Céline BOURRY, et à ne pas négliger cette obligation, qui détermine directement les dotations financières qui nous sont attribuées par l'État.

Voilà en quelques mots retracées la situation actuelle et l'action de vos élus. En 2023, comme en 2022, vous pourrez compter sur leur mobilisation.

Bonne et heureuse année 2023 !!!

Alain MARTY

